

***La honte entre peine et pénitence :
Les usages sociaux de la honte
au Moyen Âge et à l'époque moderne***

Entendue dans son acception historique et culturelle, la honte est une émotion encore méconnue pour la période médiévale. Éminemment sociale, la honte médiévale (*erubescencia*) est souvent chargée de valence négative (quoique louable quand elle est associée à la pudeur) : elle est une souffrance liée à une pénibilité. Aristote déjà disait que l'on ressentait de la honte quand on commettait une mauvaise action. Il la définissait comme une souffrance et un trouble lié à la perte de la réputation. Dans la société médiévale si fortement marquée par l'honneur, quelle est alors la place de la honte ? Plus précisément, l'approche historique que nous nous proposons de suivre, envisage la honte dans sa pénibilité et sa pénalité : quels sont les usages sociaux de la honte quant à la peine et la pénitence ?

Pour mieux réfléchir, le colloque se concentre sur les sources religieuses et les sources judiciaires. Cette complémentarité doit permettre d'appréhender l'évolution de l'usage social de la honte dans son rapport à la dimension pénale : entre peine et pénitence. En effet, après la « pastorale de la peur » (J. Delumeau), il s'agit de scruter le discours des théologiens et des pasteurs à travers les écrits théologiques et scolastiques, mystiques et religieux, homilétiques et hagiographiques, pastoraux, canoniques et statutaires afin de revisiter la place de la honte dans le sacrement de confession et la pastorale pénitentielle au Moyen Âge et notamment à partir du concile de Latran IV au XIII^e siècle (1215). Y aurait-il, cachée derrière la pastorale de la peur, une pastorale de la honte ? Quelle est-elle ? Les sources judiciaires, quant à elles, utilisent la fonction de la honte dans les peines infamantes comme l'amende honorable ou le pilori. De quoi parle-t-on lorsque que l'on évoque la fonction sociale et judiciaire de la honte dans les amendes, réparations, infamies, opprobres ou autres punitions ? Dans les établissements des villes à partir de la deuxième moitié du XII^e siècle les peines comme le pilori, le carcan et le rituel infamant de la course de nudité à travers la ville apparaissent et restent parfois en usage jusqu'au XIX^e siècle. Dans les sources de la pratique juridique, s'il reste difficile d'avoir accès au vécu lui-même des inculpés, on constate cependant que seule la honte est évoquée en face au pilori. Quel est alors le développement de l'usage social de la honte comme sanction dans la communauté politique ?

Parce qu'elle est précisément à l'interface du discours chrétien et de l'anthropologie de l'honneur (aristocratique mais plus largement sociale), la honte recouvre cette fonction particulière de combler le hiatus discursif et éthique entre les deux sphères. La honte, en effet, relève dans les deux cas de l'espace public : les actes condamnés et condamnables (qu'ils soient péché ou faute) concernent le regard d'autrui et mettent en jeu la réputation et l'estime sociale. Dans les deux mondes, la honte se réfère à un consensus tacitement validé par tous et à une norme de l'ordre social. C'est donc à partir de ces deux terrains d'analyse, le domaine pénitentiel et le domaine pénal, que nous nous posons la question d'une construction culturelle de la honte et de ses spécificités dans la société médiévale, dont on a pu dire qu'elle était une société du face à face ou encore une société où dominait la *guilt-culture*, culture de la culpabilité (Ruth Benedict). Quel rôle joue la honte dans les stratégies mises en place par les autorités et les hiérarchies pour maintenir le lien social et l'ordre hiérarchique ?

Sans doute, une sémantique de la honte s'impose-t-elle avant toute discussion de même qu'une généalogie du concept à l'époque romaine, dans les premiers temps du christianisme et dans le Haut Moyen Âge. Il convient ensuite d'envisager, au sein des sources religieuses, les écrits théoriques (scolastiques, théologiques) et les aspects pastoraux et pratiques (homélies, manuels de confesseurs, statuts et règlements d'ordres ou de confréries, vies de saints...). Le cas de l'exégèse des théologiens sur *Genèse 3* (honte et nudité d'Adam

et Ève) et le péché originel dont la première émotion consécutive est la honte peut être éclairant. Surtout la honte très présente dans les homélies semblerait être élaborée en véritable pédagogie pour conduire le pécheur à une juste conversion. Au sein de l'aveu, on le sait, c'est la honte qui coûte le plus et a avoir valeur de réparation. Or, la honte est double face au péché. Dans la didactique pastorale autour du sacrement de la confession, en effet, la honte d'être perçu comme pécheur pourrait bien être plus grande que la crainte de l'enfer : est-elle, dans l'espace public de la paroisse ou de la communauté chrétienne, l'argument décisif en faveur de la fréquentation du sacrement et du dépassement des réticences de l'aveu ? Mieux vaut revenir humblement à Dieu dans l'aveu intégral de ses fautes que de risquer grande honte devant le reste des hommes à la face de la société. De même, dans les *Manuels de confesseur*, la honte est un ressort plus classique et plus efficace que ne l'est l'évocation du Jugement dernier. Les *exempla* multiplient les anecdotes où l'honneur des pénitents est en jeu. Dans les récits hagiographiques, l'humilité, toujours victorieuse de la honte, est signe de sainteté et source d'honneur. Mieux, dans les écrits mystiques, notamment franciscains, elle est devenue un *habitus* et un mode de vie sanctifiant, pratique d'une spiritualité conquérante.

Dans le monde juridique et judiciaire, les usages de la honte sont beaucoup moins connus que dans le monde religieux. On observe les rituels des peines infamantes comme l'amende honorable, mais nous ne comprenons pas encore correctement dans quelle finalité et dans quelle mesure la honte a joué un rôle en ce qui concerne l'application des peines dite infamantes. Quels sont les buts de punition que l'on a poursuivis avec de telles peines, quels délits étaient punis par les peines infamantes et pourquoi cette forme de punition semble avoir connue une vraie apogée aux XVe et XVIe siècles ? Y a-t-il une continuité entre la pénalité et la honte dans l'infamie ou plutôt une progressive tentative pour les distinguer l'une de l'autre ? Quel rôle a joué la honte dans les stratégies des dominants, par les hiérarchies créées pour maintenir l'ordre social ? C'est précisément l'ensemble de ces questions que nous aurons l'ambition de traiter dans un dialogue interdisciplinaire entre histoire pénale et histoire de la criminalité, histoire de l'Église et histoire des pratiques religieuses.

Pour conclure, nous élargirons l'enquête au monde contemporain et au dialogue pluridisciplinaire : la honte comme pénalité a-t-elle une place et une fonction dans notre modernité ? Quels usages les pouvoirs publics et politiques en font-ils ? Les approches biologiques, psychanalytiques et anthropologiques nous permettront ainsi de mesurer, à l'aune de la réflexion interdisciplinaire, en quoi la honte joue-t-elle le rôle d'un lien social dont la portée ne peut être sous-estimée dans les mécanismes de pouvoir et de normalisation des sociétés. Nous discuterons aussi le concept de « honte réintégrative » cher à John Braithwaite. Le but de cette enquête se doit de faire varier l'objet historique de la honte dans des analyses de détail, en multipliant les sources, en faisant dialoguer les sphères disciplinaires, en mettant en valeur les contrastes entre la théorie et la pratique, en élucidant les continuités et les ruptures, bref en saisissant la honte dans toute son épaisseur historique pour pénétrer au cœur de l'anthropologie des médiévaux sur laquelle se fondent les sociétés de l'Occident à la fin du Moyen Âge et du début de l'époque moderne.

Titres des sections

- I- La Sémantique de la honte
- II- Honte, confession et pénitence dans les discours théologiques et pastoraux
- III- Honte et peines, infamie et peines infamantes à la fin du Moyen Âge et au début des temps modernes
- IV- Ouvertures pour une histoire de la honte entre peine et pénitence

Bénédictte Sère, Paris

Jörg Wettlaufer, Kiel